



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la culture Le Centre du patrimoine mondial

A : Tous les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*

16 décembre 2013

Réf. : CL/WHC-13/25

Objet : Première réunion du groupe de travail ouvert pour la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial (23 janvier après-midi et 24 janvier toute la journée 2014, Siège de l'UNESCO, Salle XI)

Comme vous le savez, par sa Résolution **19 GA 4** (ci-jointe), l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial a décidé d'appliquer pleinement l'Article 8, paragraphe 2, de la Convention du patrimoine mondial qui stipule que « L'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde ».

Dans ce cadre, elle a décidé d'établir un Groupe de travail ouvert d'une durée limitée à un an, avec une participation équitable de toutes les régions, qui se réunirait à Paris, avec des ressources extrabudgétaires.

Ce Groupe de travail ouvert aura pour but de faire des propositions d'amendement au Règlement intérieur afin d'atteindre l'objectif de la représentation géographique et culturelle équitable, y compris par une répartition des sièges par région (définies en référence aux groupes électoraux de l'UNESCO) au sein du Comité du patrimoine mondial, ainsi que d'autres mesures.

Conformément à cette Résolution, je souhaite vous informer que la première réunion du Groupe de travail ouvert aura lieu le **23 janvier après-midi et le 24 janvier toute la journée au Siège de l'UNESCO en Salle XI.**

Vous vous souviendrez en outre que l'Assemblée générale a également décidé de tenir une session extraordinaire à Paris, au plus tard en novembre 2014, financée par des ressources extrabudgétaires, afin d'examiner un projet de Résolution concernant les propositions spécifiées au paragraphe 8, qui sera appliqué à la 20e session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial.

Ainsi, d'autres réunions du Groupe de travail ouvert pourraient être conviées avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2014, si le Groupe de travail le juge nécessaire. Ainsi, et comme indiqué aux paragraphes 7 et 9 de la Résolution **19 GA 4**, les Etats Parties à la Convention sont aussi invités à contribuer par des ressources extrabudgétaires, à l'organisation de ces réunions.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires à ce sujet, je vous prie de contacter Mme Mechtild Rössler (m.rossler@unesco.org) ou Mme Frédérique Aubert (f.aubert@unesco.org).

Je saisis cette opportunité pour vous remercier pour votre coopération et de votre soutien en faveur de la *Convention du patrimoine mondial*.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.



Kishore Rao
Directeur
Centre du patrimoine mondial

4. Révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Résolution : 19 GA 4

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document WHC-13/19.GA/4,
2. Rappelant les amendements au projet de résolution **19 GA 4** proposés par le Brésil et d'autres Etats et les débats qui se sont tenus durant la 19^e Assemblée Générale,
3. Rappelant également sa Résolution **18 GA 8** ainsi que la Décision **35 COM 12B** du Comité du patrimoine mondial encourageant les Etats parties membres du Comité à ne pas soumettre de proposition d'inscription durant leur mandat,
4. Rappelant en outre l'article 9.3 de la *Convention du patrimoine mondial* qui stipule que « *les Etats membres du Comité choisissent pour les représenter des personnes qualifiées dans le domaine du patrimoine culturel ou du patrimoine naturel* »,
5. Gardant à l'esprit que l'article 17 du Règlement intérieur requiert une majorité des deux tiers pour amender le Règlement intérieur,
6. Décide d'appliquer pleinement l'Article 8, paragraphe 2, de la *Convention du patrimoine mondial* qui stipule que « *L'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde* »;
7. Décide également d'établir un Groupe de travail ouvert d'une durée limitée à un an, avec une participation équitable de toutes les régions, qui se réunirait à Paris, avec des ressources extrabudgétaires ;
8. Demande au Groupe de travail ouvert de faire des propositions d'amendement au Règlement intérieur afin d'atteindre l'objectif de la représentation géographique et culturelle équitable, y compris par une répartition des sièges par région (définies en référence aux groupes électoraux de l'UNESCO) au sein du Comité du patrimoine mondial, ainsi que d'autres mesures ;
9. Décide en outre de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale à Paris au plus tard en novembre 2014, financée par des ressources extrabudgétaires, afin d'examiner un projet de résolution concernant les propositions spécifiées au paragraphe 8, qui sera appliqué à la 20^e session de l'Assemblée générale des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* ;
10. Fait appel aux Etats parties pour contribuer à l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale par des ressources extrabudgétaires, et demande également à la Directrice générale d'organiser la session extraordinaire de l'Assemblée générale de manière rentable.

First meeting of the Open-Ended Working Group for the revision of the Rules of Procedure of the General Assembly of States Parties to the World Heritage Convention

Première réunion du groupe de travail ouvert pour la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial

**UNESCO Headquarters, Room XI
*Siège de l'UNESCO, Salle XI***

**23 January 2014/23 janvier 2014
3pm-6pm/15h-18h**

and/et

**24 January 2014/24 janvier 2014
10am-1pm / 3pm-6pm
10h-13h/15h-18h**

**Provisional Agenda
*Ordre du jour provisoire***

- I. Opening of the Open-Ended Working Group meeting
Ouverture de la réunion du Groupe de travail ouvert
- II. Election of the Chairperson and Rapporteur
Election du Président et du Rapporteur
- III. Discussion on the Revision of the Rules of the Procedure of the General Assembly
Discussion sur la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale
- IV. Closure of the meeting
Clôture de la réunion